LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six le mercredi dix-huit novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 12 novembre 2026, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.
Carine BOURREL, Vice-Président(e), désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :
M. Guillaume GUERIN, M. Fabien DOUCET, M. Sébastien LARCHER, M. Jean-Luc BONNET, Mme Julie LENFANT, M. Vincent JALBY, M. Gilles BEGOUT, M. Pascal ROBERT, Mme Carine BOURREL, M. Philippe BESSON, M. Laurent LAFAYE, M. Henry BRUNEAU, M. Eric MOULINOT, Mme Nadine BURGAUD, M. Bruno DEBONNAIRE, M. Cédric PELTIER, M. Jean-Luc BARRIERE, M. Ludovic GERAUDIE, M. Claude COMPAIN, M. Thierry LACHAISE, Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, M. Jean-Yves RIGOUT, M. David CHANTEREAU, M. Benjamin BATTISTINI, Mme Véronique BOUTIN, M. Stéphane CAMBOU, Mme Elisabeth CASSAGNOLLE, M. Jérémy ELDID, M. Clément RAVAUD, M. François POIRSON, M. Gilbert BERNARD, M. Philippe JANICOT, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Olivia DARLOT, M. Jean-Claude PASTUREAU, M. Pascal BUSSIERE, Mme Marie-José ROBERT, Mme Pascale FONTARENSKY, M. Maxime NEGREMONT BEUCHER, M. Vincent REY, Mme Christine DESMAISONS, M. Richard RATINAUD, M. Thibault BERGERON, Mme Nathalie BERNIKIER, Mme Monique BOULESTIN, Mme Jackie BREUIL, Mme Fabienne-Claire CALAND, M. Eric CLUZEAUD, M. Christophe COUDERT, Mme Marilyne DEBETTE-GRATIEN, Mme Nathalie DELAGE-MEZILLE, M. Albin FREYCHET, Mme Muriel LASKAR, Mme Isabelle MAURY, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Cédric ROTHKEGEL, Mme Marie-Eve TAYOT, Mme Soazig VILLERBU, M. Rémy VIROULAUD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Nadine NADAUD, Mme Isabelle NEGRIER, M. Jean-Christophe ROMAND, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :
Mme Samia RIFFAUD-BRUNET donne pouvoirs à Mme Muriel LASKAR
M. Bruno GENEST donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET
M. Jean-Marie BOST donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
M. Gilles TOULZA donne pouvoirs à Mme Delphine BOULESTEIX
Mme Lydie DELAUNAY donne pouvoirs à M. Sébastien LARCHER
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Bouchra DAHMANI donne pouvoirs à M. Eric MOULINOT
M. Damien MAUDET donne pouvoirs à Mme Soazig VILLERBU
M. Charbel MOUNAYER donne pouvoirs à M. Jérémy ELDID

Absente :
Mme Rhabira ZIANI BEY

L'ORDRE DU JOUR EST

Approbation du projet de modification simplifiée n°5 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Limoges – Modification des bénéficiaires des emplacements réservés

N° 10.3

M. LARCHER Sébastien, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par arrêté en date du 11 février 2026, le Président de Limoges Métropole a engagé la procédure de modification simplifiée n°5 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges en vue de modifier les bénéficiaires des emplacements réservés pour les mettre en adéquation avec les compétences de Limoges Métropole.

I. Contexte :

Le PLU de Limoges comprend des emplacements réservés de voirie et des « emplacements réservés susceptibles de devenir un plan d'alignement » au bénéfice de la commune de Limoges. Ces emplacements réservés correspondent à la compétence voirie de Limoges Métropole. Le projet prévoit donc de substituer le bénéfice des emplacements réservés entrant dans le cadre de cette compétence au profit de Limoges Métropole. Cela aura pour effet de permettre à Limoges Métropole d'être le destinataire des éventuelles procédures de délaissement des propriétaires et de faire usage de son droit de préemption sur ces emplacements réservés.

II. Procédure :

La modification a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas à l'autorité environnementale. Par décision n°NA-2026-015165 de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe), la modification simplifiée n°5 n'a pas été soumise à une évaluation environnementale. Cette décision a été actée par délibération du conseil communautaire en date du 29 juin 2026.

Le dossier a été adressé pour avis aux Personnes publiques associées (PPA) mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme.

L'ensemble des PPA consultées a émis un avis favorable ou n'a pas formulé d'observations particulières sur le projet de modification simplifiée du PLU.

L'ensemble des avis des PPA, et les réponses éventuelles sont retranscrits au sein de la note de présentation, dans la partie I.2.2.3 « Notification du projet aux PPA ».

III. Mise à disposition du public

Conformément à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme et à la délibération du conseil communautaire en date du 1er octobre 2021 définissant les modalités de mise à disposition du public lors des procédures de modification simplifiée, le dossier d'évolution du PLU a été mis à disposition du public du 1er juin au 1er juillet 2026 inclus.

L'ensemble des avis des PPA a été annexé au dossier de mise à disposition, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

Au cours de la mise à disposition, aucune contribution n'a été formulée.

A ce stade, il convient que le conseil communautaire se prononce quant à l'approbation de cette modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Limoges, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme.

La délibération motivée d'approbation du conseil communautaire sera ensuite transmise au Préfet de la Haute-Vienne et fera l'objet des mesures de publicité légalement requises.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Limoges,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette procédure.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Pour le Président
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Sylvain ROQUES